

COMMUNE DE  
LE PIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des  
systèmes d'élimination des déchets, existants ou en  
cours de réalisation

Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 5.2.4

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :  
le 10 octobre 2013  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :  
le 11 février 2015

INITIATIVE Aménagement et Développement



Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr

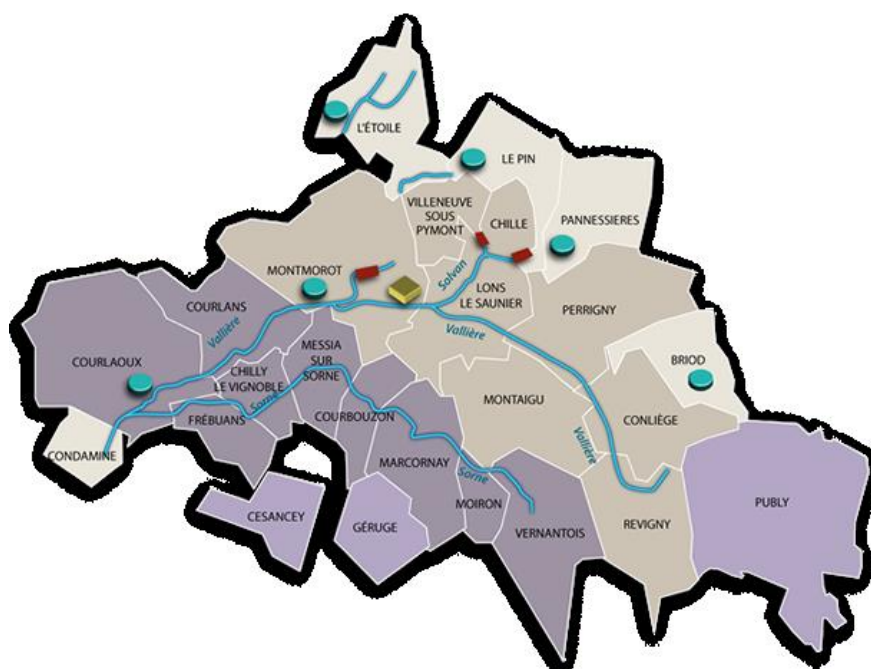
Agence de BESANCON  
Tél : 03.81.83.53.29  
initiativead25@orange.fr

# L'ASSAINISSEMENT SUR LE PIN.

## 1. GESTION DU SERVICE.

La commune de Le Pin est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL). Ce syndicat regroupe 25 communes de l'agglomération en 2012.

Sur ces 25 communes, 22 disposent d'un assainissement collectif géré entièrement par le SIAAL : collecte, transport et traitement des effluents.



Le territoire concerné peut être divisé en 3 parties :

- Le système "Vallière", constitué d'un réseau de collecte desservant 8 communes riveraines de la Vallière, d'un collecteur longeant cette rivière et aboutissant à une station d'épuration unique de 44 000 EH située à MONTMOROT. Ce système comporte également un ouvrage remarquable de prétraitement des excédents de temps de pluie (décanteur lamellaire), capable de prétraiter jusqu'à 4 320 m<sup>3</sup>/h d'effluents avant rejet.
- Le système "Sorne", constitué d'un réseau de collecte desservant 9 communes riveraines de la Sorne, d'un collecteur de transport longeant cette rivière et aboutissant à une station d'épuration unique de 7 000 EH située à COURLAUX.
- Des systèmes communaux indépendants pour 5 communes :
  - o L'ÉTOILE : réseau de collecte unitaire + lagune,
  - o LE PIN : réseau de collecte unitaire + lagune,
  - o PANNESSIÈRES : réseau de collecte mixte aboutissant à trois unités de traitement,
  - o CONDAMINE : réseau de collecte unitaire avec un dispositif de traitement d'épuration des eaux usées par filtres plantés de roseaux en fonctionnement depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2011,
  - o BRIOD : réseau de collecte mixte avec un dispositif de traitement des eaux usées de type filtre planté de roseaux couplé avec un lit bactérien. Cette station existe depuis 2007.

Le service est exploité en régie par le SIAAL.

## **2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

La commune de Le Pin est, en ce qui la concerne, rattachée à son propre lagunage.

Sur Le Pin, le système d'assainissement est à plus de 95% collectif. Le réseau est de type pseudo séparatif alliant principalement des réseaux unitaires avec quelques branchements récents en séparatif.

La longueur totale du réseau communal est de 3 940 mètres.

Le traitement des eaux est donc effectué au niveau communal, par le biais d'une station d'épuration de type lagunage naturel construite en 1989. Sa capacité de traitement est de 300 EH. Elle se compose de deux bassins dont les caractéristiques sont les suivantes :

- le premier bassin a une surface mouillée de 20 ares,
- le deuxième bassin a une surface mouillée de 10 ares.

Le service est exploité en régie par le SIAAL.

L'étanchéité de la lagune a été entièrement refaite en 2009. Depuis, le fonctionnement de cette lagune est satisfaisant. On note toutefois des développements importants de lentilles d'eau en période estivale, préjudiciable aux transferts d'oxygènes. Une tentative de réintroduction de canards a été réalisée en 2012.

Le fonctionnement du réseau ainsi que celui de la lagune sont satisfaisants.

Un schéma directeur et un zonage d'assainissement ont bien été élaborés et adoptés sur la commune.

## **3. PERSPECTIVES**

La commune de Le Pin, en liaison avec le SIAAL (fondu dans ECLA depuis la prise de compétence assainissement), a d'ores et déjà prévu un emplacement réservé à destination de l'extension de son lagunage pour être en capacité de traiter les effluents de sa population à long terme ainsi que d'améliorer la qualité de ses rejets.

Son système communal de traitement de type lagunage, calibré pour 300 EH, sera étendu à moyen terme (d'ici 5 ans) afin d'augmenter son efficacité de traitement et accompagner l'augmentation de la population.

# LES DECHETS MENAGERS SUR LE PIN.

## 1. UNITES DE GESTION.

- Le **traitement** des ordures ménagères est réalisé pour l'ensemble du département par une seule structure synclinale, le **SYDOM**, fédérant 7 syndicats de collecte, qui représentent 539 communes et 250 000 habitants.

Il exploite ou fait exploiter le Centre Départemental de Traitement (CDTOM), le Centre de Stockage du Jura (CSJ) et 5 stations de transfert.

- La **collecte** est assurée sur l'ensemble du territoire de l'ECLA par le **SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier**, le plus important du Jura.

- La compétence "collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés" est inscrite dans les statuts de l'ECLA. Toutefois, du fait de l'organisation originale et exemplaire de la gestion des déchets dans le Jura, cette compétence s'exerce à ce jour uniquement par l'adhésion de l'ECLA au SICTOM, en substitution des communes adhérentes.

## 2. EQUIPEMENTS - SCHEMA.

Les principales installations du SYDOM et du SICTOM se trouvent sur le territoire de l'ECLA :

- Le **Centre Départemental de Traitement**, à Lons-le-Saunier, créé en 1994, où sont traités l'ensemble des déchets collectés sur le département (excepté certains déchets recyclés des déchetteries, valorisés directement par les SICTOM).

Il comprend :

- . L'usine d'incinération.
- . Le centre de tri.

Les équipements sont récents, aux normes environnementales : les filtres permettent ainsi de ramener le taux de dioxines dans les fumées à 0,028 ng/m<sup>3</sup> soit 4 fois moins que le seuil autorisé.

Le centre de tri traite chaque année plus de 17 000 tonnes de déchets (issus des poubelles "bleues", de la collecte sélective et des déchetteries).

L'incinérateur a traité 37 893 tonnes de déchets (principalement issus des poubelles grises à 73%) en 2010 ; il est légèrement sous-dimensionné pour le flux actuel, ce qui impose une mise en décharge des excédents (9 000 tonnes en 2001).

L'énergie produite par l'incinération de ces déchets est valorisée par la chaudière. On produit ainsi :

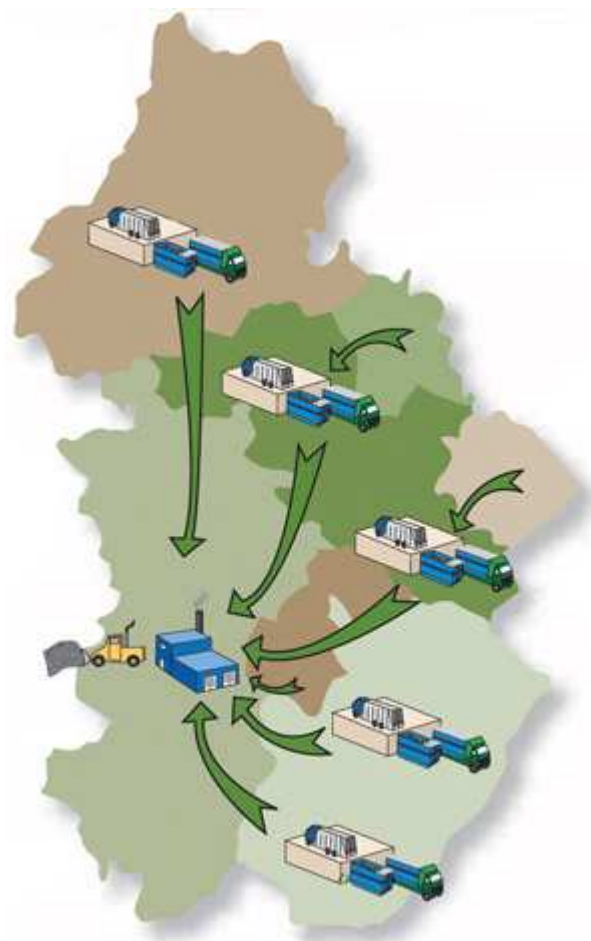
- . du chauffage pour les quartiers d'habitat collectif de La Marjorie et des Mouillères, du centre nautique Aqua'rel, des locaux de l'usine et du SYDOM,
- . de l'électricité qui pour une part est revendue à l'EDF et pour d'autre part assure le fonctionnement de l'usine.

Le CDTOM emploie 80 personnes au total, et est affermé à un exploitant privé.

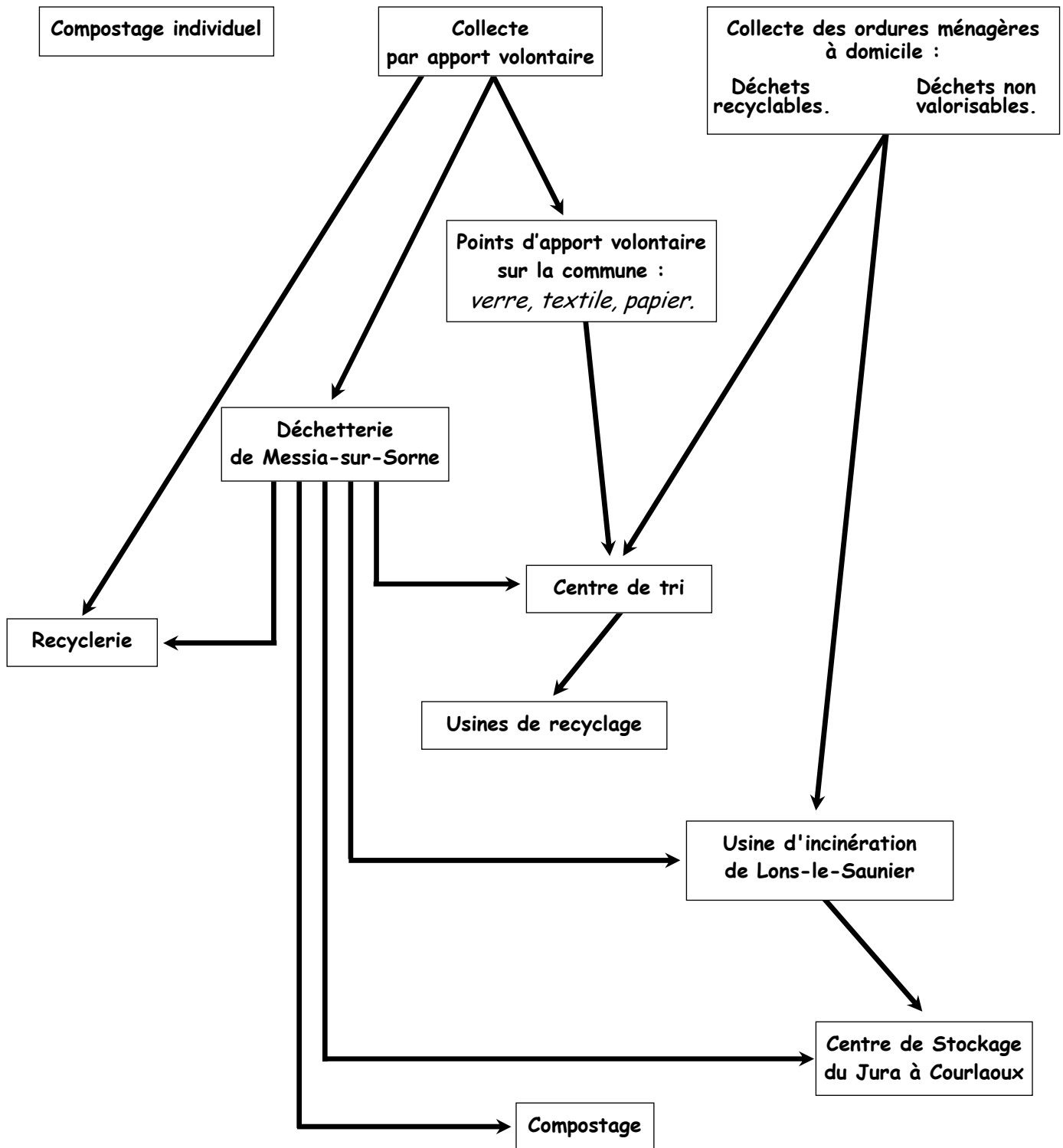
- Le **Centre de Stockage du Jura**, à Courlaoux, créé en 1998 (lieu-dit La Grande Levanchée, ou, Les Repôts). Centre d'Enfouissement Technique de classe 2, il reçoit les déchets ultimes du SYDOM.
- Les **quais de transfert** : il en existe 5 dans le Jura, à Dole (Brevans), Poligny, Champagnole, Saint-Claude (Plan d'Acier) et au col de la Savine à Morbier. Ces sites accueillent les camions de collecte. Les déchets bleus et gris sont déchargés dans une trémie, puis dirigés dans des caissons hermétiques bien distincts pour être ensuite transportés par semi-remorques jusqu'au Centre de Traitement à Lons-le-Saunier.
- Le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier assure la gestion de 11 déchetteries et d'une ressourcerie.  
La déchetterie la plus proche de Le Pin est celle de Lons-Perrigny.
- L'association OASIS valorisant directement des objets recyclés (recyclerie), existe également sur la zone d'activités de Lons-Perrigny.

***Les installations du SYDOM du Jura sont destinées au transfert et au traitement des déchets ménagers collectés par ses adhérents.***

- Le **CDTOM** : Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères.  
Il regroupe à Lons-le-Saunier :
  - le centre de tri des déchets du bac bleu et
  - l'usine d'incinération des déchets du bac gris.
- Le CSJ : Centre de Stockage du Jura.  
Situé sur les communes de Courlaoux et Les Repôts, c'est sur ce site que sont enfouis les déchets dits ultimes car non valorisables.
- Les 5 quais de transfert  
Répartis dans le département, ils permettent de rationaliser les transports des déchets ménagers collectés.



# SCHEMA DU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS.



### 3. SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER.

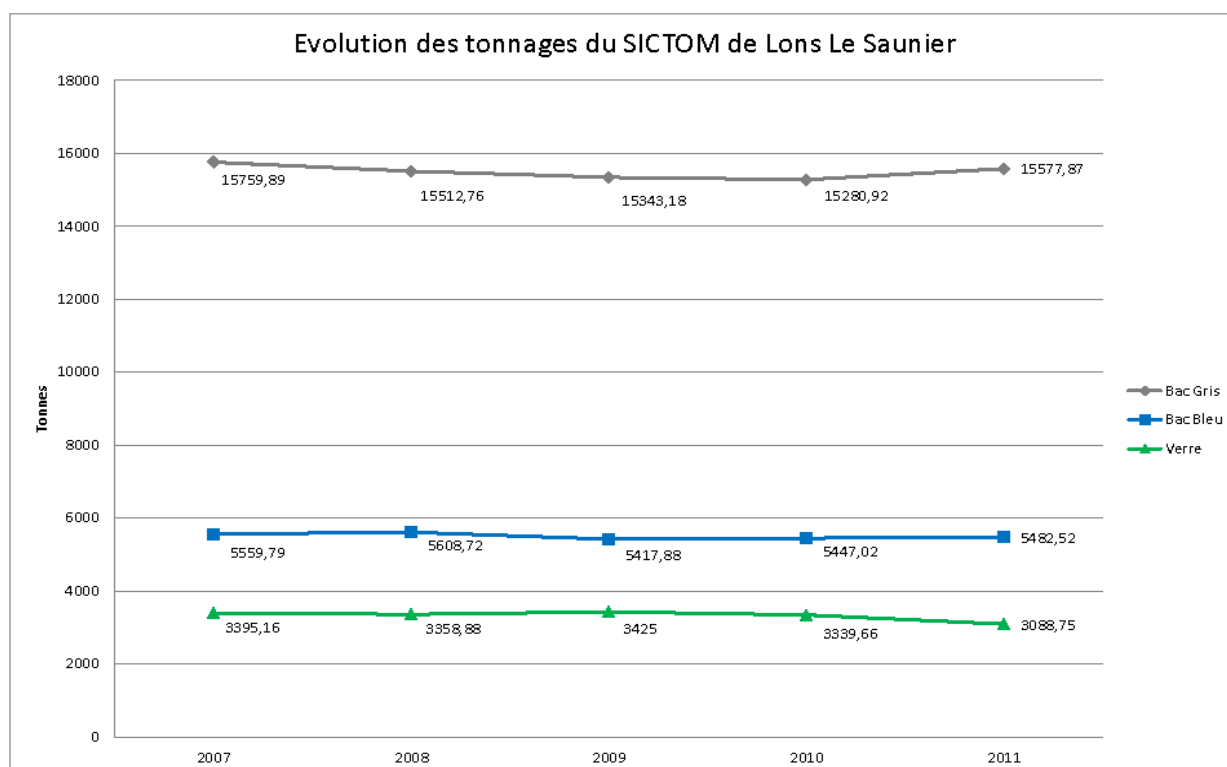


Le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier a été créé sous sa forme actuelle le 5 juin 1982. Il se compose de 201 communes regroupant 77 806 habitants.

Il a pour compétence la collecte sélective des ordures ménagères et assimilées effectuée par le biais des bacs gris et des bacs bleus. En 2011, 5 482 tonnes de déchets recyclables et 15 577 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées par le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier

Il assure également la gestion de 11 déchetteries : Chaumergy, Sellières, Domblans, Bletterans, Lons-le-Saunier, Messia, Orgelet, Beaufort, St Amour, Arinthod et St Julien et d'une ressourcerie.

A l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, les déchets sont tout simplement jetés dans la rue et ramassés par des agents de la propreté équipés de charrues à bras, de pelles et de balais. En 1883, le Préfet Eugène POUBELLE rend obligatoire l'usage et le nettoyage des "boîtes à ordures". En 1949, apparaît le premier camion à double bouche hermétique. En 1980, de nombreuses villes dont celle de Lons-le-Saunier mettent en place la collecte des ordures ménagères par bacs 2 roues de 120 litres et 240 litres. Ce choix est dicté par la volonté de rendre les collectes hermétiques pour améliorer l'hygiène, la sécurité du personnel, la performance et la qualité de la prestation. Quelques années plus tard, le SICTOM intègre cette mouvance en s'équipant de ce type de benne et lève-conteneurs toujours en vigueur aujourd'hui, bien qu'ayant évolué au gré des progrès technologiques.



Pour contacter le SICTOM de la Zone de Lons-Le-Saunier :

**SICTOM de la zone de Lons-Le-Saunier**  
ZAC Les Toupes - 39570 Montmorot  
Tél. 03 84 86 16 16 - Fax : 03 84 24 17 90 - e-mail : [sictom39@wanadoo.fr](mailto:sictom39@wanadoo.fr).

# L'EAU POTABLE SUR LE PIN.

## Contexte.

La commune de Le Pin appartient au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille basé à Voiteur, desservant 4 202 habitants et 1 628 abonnés environ).

Le syndicat des eaux de la Haute Seille comprend 11 communes adhérentes : Baume-les-Messieurs, Chille, Lavigny, Le Louverot, Le Pin, Le Vernois, Montain, Nevy-sur-Seille, Plainoiseau, Villeneuve-sous-Pymont, Voiteur.

Le syndicat prend en charge :

- La gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
- La mise en service des branchements
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages
- Le renouvellement de l'ensemble des ouvrages

La ressource en eau est assurée par deux puits de captage : le puits de FEPAMAU situé à Voiteur exploité par le syndicat et la commune de Voiteur, le puits des Champs Devant sur la commune de Nevy-sur-Seille.

Ces captages ont fait l'objet d'une procédure de protection avec l'instauration de périmètres de protection autour des puits établis par arrêté préfectoral du 29/09/2004.

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Prélèvement d'eau

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

L'approvisionnement en eau est suffisant toute l'année ainsi que la réserve en eau, y compris en période de sécheresse.

## Fonctionnement / traitement.

Le syndicat des eaux de la Haute Seille a produit quelques 268 471 m<sup>3</sup> en 2012. Sur ces 268 471 m<sup>3</sup> ce sont 190 507 m<sup>3</sup> qui ont été vendus aux abonnés.

### ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2011	2012	Variation
Volume produit	271 164	268 471	-0,99 %
Volume importé			
Volume exporté	-	-	
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>271 164</b>	<b>268 471</b>	<b>-0,99 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	191 876	190 507	-0,71 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>191 876</b>	<b>190 507</b>	<b>-0,71 %</b>

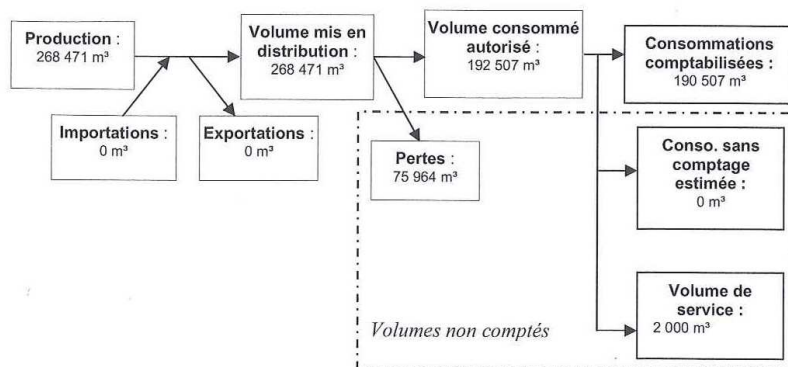
La consommation moyenne par abonnement domestique est de 117 m<sup>3</sup> en 2012.

Le réseau d'alimentation du syndicat avance une longueur d'environ 68 km et comporte des réservoirs de stockage. Le syndicat gère l'ensemble de ses installations en régie.

Sur Le Pin le réseau du syndicat alimente le château d'eau situé sur le promontoire au nord du château.

Depuis ce réservoir l'eau descend gravitairement dans le réseau, pour aller chez les abonnés (réseau de distribution).

### ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 000 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
 (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	73,4 %	75,6 %	79,9 %	71,5 %	71,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Le réseau du syndicat présente un rendement évalué à 71,7% en 2012 avec 75 964 m<sup>3</sup> de pertes comptabilisées en 2012. Le syndicat a ainsi une marge en la matière en augmentant le rendement de son réseau.

En 2012, le syndicat a procédé au renouvellement de 0,15 km de son réseau.

La qualité de l'eau distribuée est bonne.

#### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	29	8	72,4 %
Conformité physico-chimique	7	0	100 %

#### Perspectives.

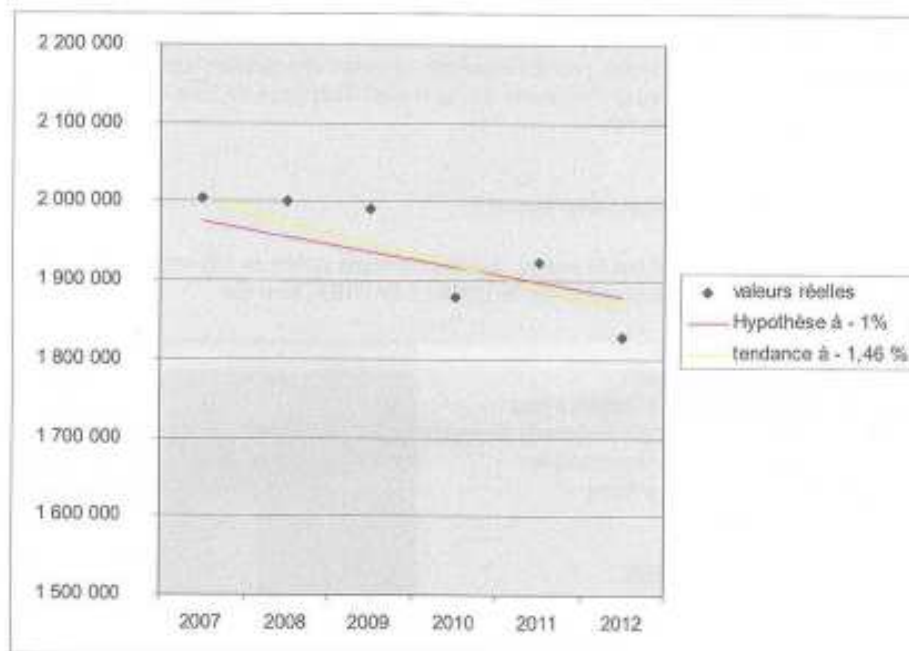
Le Pin enregistre régulièrement, comme de nombreuses communes, des diminutions de sa consommation d'eau, et ce alors que sa population progresse. Ceci s'explique notamment par les efforts de modernisation du réseau (réduction des fuites), ou encore par la sensibilisation effectuée auprès des particuliers. Ce phénomène permet d'envisager sereinement l'augmentation de la population.

Communes	Distributeurs	Abonnés RA	m <sup>3</sup> RA
BRIOD	SIE de l'Heute la Roche	68	2 741
CHILLE	SIE Haute Seille	146	15 798
CHILLY-LE-VIGNOBLE	SIER	269	26 661
CONLIEGE	Ville de LONS-LE-SR	346	27 355
CONDAMINE	SIER	91	8 833
COURBOUZON	SIER	237	18 282
COURBOUZON	Ville de LONS-LE-SR	51	5 090
COURLANS	SIER	332	42 085
COURLAOUX	SIER	451	42 132
FREBUANS	SIER	191	14 708
L'ETOILE	SIER	252	21 114
LE PIN	SIE Haute Seille	127	14 149
LONS-LE-SAUNIER	Ville de LONS-LE-SR	3 693	971 636
MACORNAY	Ville de LONS-LE-SR	409	35 966
MESSIA-SUR-SORNE	SIER	404	40 275
MOIRON	Commune de MOIRON	50	4 092
MONTAIGU	Commune de MONTAIGU	209	21 324
MONTAIGU	Ville de LONS	24	2 248
MONTMOROT	SIER	1 232	164 379
MONTMOROT	Ville de LONS-LE-SR	15	2 500
PANNESSIERES	SIE de l'Heute la Roche	223	19 019
PERRIGNY	SIE de l'Heute la Roche	758	68 207
PERRIGNY	Ville de LONS-LE-SR	60	2 422 *
REVIGNY	SIE de l'Heute la Roche	131	11 403
VERNANTOIS	SIE de l'Heute la Roche	188	19 734
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT	SIE Haute Seille	114	17 875
INDUSTRIELS	Ville de LONS-LE-SR	3	213 766
<b>TOTAL</b>		<b>10 071</b>	<b>1 828 595</b>

A titre d'illustration les communes de l'ex-SIAAL (syndicat d'assainissement), voient leur consommation d'eau diminuer régulièrement depuis 2007.

Evolution :

Année	Nbre d'abonnés	m <sup>2</sup> assujettis
2007	9 238	2 004 805
2008	9 438	2 000 258
2009	9 656	1 991 790
2010	9 438	1 879 543
2011	9 769	1 923 029
2012	10 071	1 828 595



Ainsi on observe une baisse générale de la consommation d'eau depuis 2007.

Un accroissement de population sur la commune de Le Pin ne poserait donc pas de problème d'approvisionnement en eau.

**Rapport annuel**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE SEILLE**

# **Prix & Qualité**

*service de l'eau potable*

## **DU SERVICE PUBLIC**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie  
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
Sîdec du Jura  
Mission Eau



**EXERCICE**

**2012**

Document établi  
le 20 juin 2013

## Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	7
○	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	8
○	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004 .....	8
○	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	11
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>12</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	15
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>16</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	16

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE SEILLE regroupe les communes de BAUME-LES-MESSIEURS, CHILLE, LAVIGNY, LOUVEROT, MONTAIN, NEVY-SUR-SEILLE, PIN, PLAINOISEAU, VERNONIS, VILLENEUVE-SOUS-PYMONT et VOITEUR - Hameau de COURBEAU.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BAUME-LES-MESSIEURS, CHILLE, LAVIGNY, LOUVEROT, MONTAIN, NEVY-SUR-SEILLE, PIN, PLAINOISEAU, VERNONIS et VILLENEUVE-SOUS-PYMONT.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) VOITEUR - Hameau de Courbeau.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 202 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

## ■ RESSOURCES EN EAU

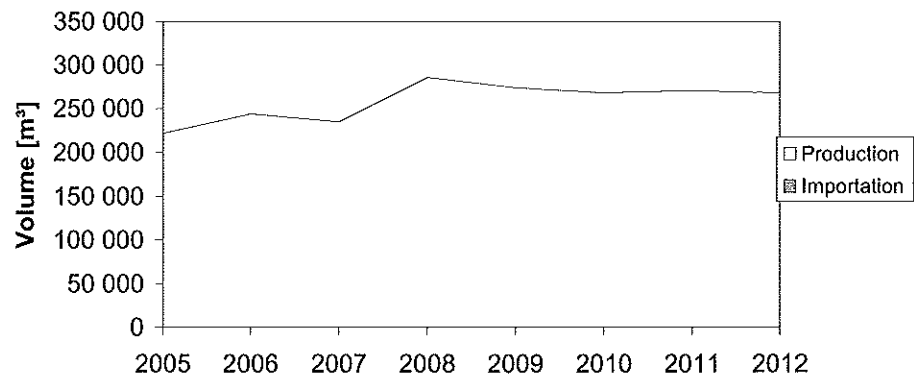
### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2011 [m³]	Prélèvement 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Prélèvement d'eau VOITEUR Prélèvement en nappe d'accompagnement	50	118 943	98 553	-17,14 %
Prélèvement d'eau NEVY-SUR-SEILLE	30	152 221	169 918	+11,63 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>271 164</b>	<b>268 471</b>	<b>-0,99 %</b>

### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2011 [m³]	Production 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Station de fepamau VOITEUR Pompage d'exhaure		118 943	98 553	-17,14 %
Prélèvement d'eau NEVY-SUR-SEILLE	600	152 221	169 918	+11,63 %
<b>Total produit [m³]</b>		<b>271 164</b>	<b>268 471</b>	<b>-0,99 %</b>

### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

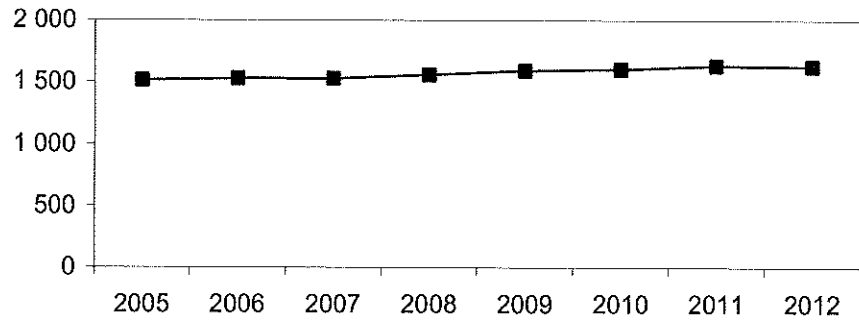


## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 633	1 628	-0,31 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>1 633</b>	<b>1 628</b>	<b>-0,31 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• *Evolution du nombre total d'abonnements*



• *Répartition des abonnés par commune*

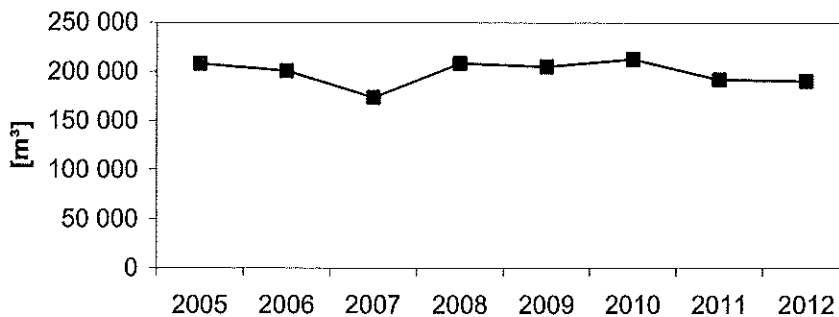
BAUME-LES-MESSIEURS	152
CHILLE	146
LAVIGNY	183
LOUVEROT	117
MONTAIN	214
NEVY-SUR-SEILLE	148
PIN	127
PLAINOISEAU	251
VERNOIS	140
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT	114
VOITEUR	36
<b>Total des abonnés</b>	<b>1 628</b>

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes (m <sup>3</sup> )	2011	2012	Variation
Volume produit	271 164	268 471	-0,99 %
Volume importé			
Volume exporté	-	-	
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>271 164</b>	<b>268 471</b>	<b>-0,99 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	191 876	190 507	-0,71 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>191 876</b>	<b>190 507</b>	<b>-0,71 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 117 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 117 m<sup>3</sup> en 2011.

• Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	68,0	68,0	0,00 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/02/1999	Modification du tarif
09/03/2000	Modification du tarif de l'eau
07/03/2013	Modification du prix de l'eau et abonnement

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.  
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013
Redevance de pollution domestique	0,2200	0,2800

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE SEILLE

EAU POTABLE

2012

tarif domestique du syndicat

## ○ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

### ▪ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,78	48,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,68	0,68	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,02	0,02	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

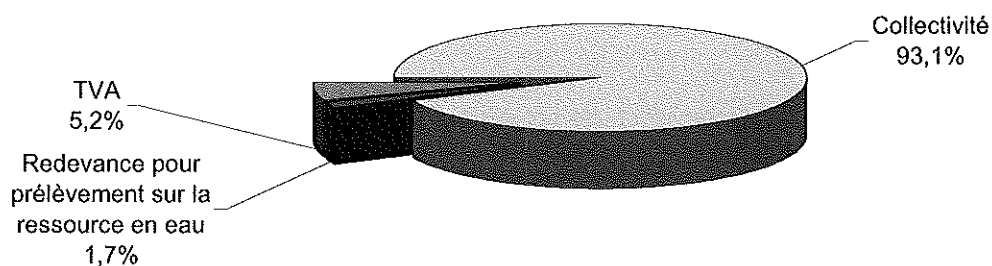
	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
Collectivité	130,38	130,38	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,40	2,40	0,00 %
TVA	7,30	7,30	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>140,08</b>	<b>140,08</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,17 €/m<sup>3</sup>  
 0,0012 €/m<sup>3</sup>

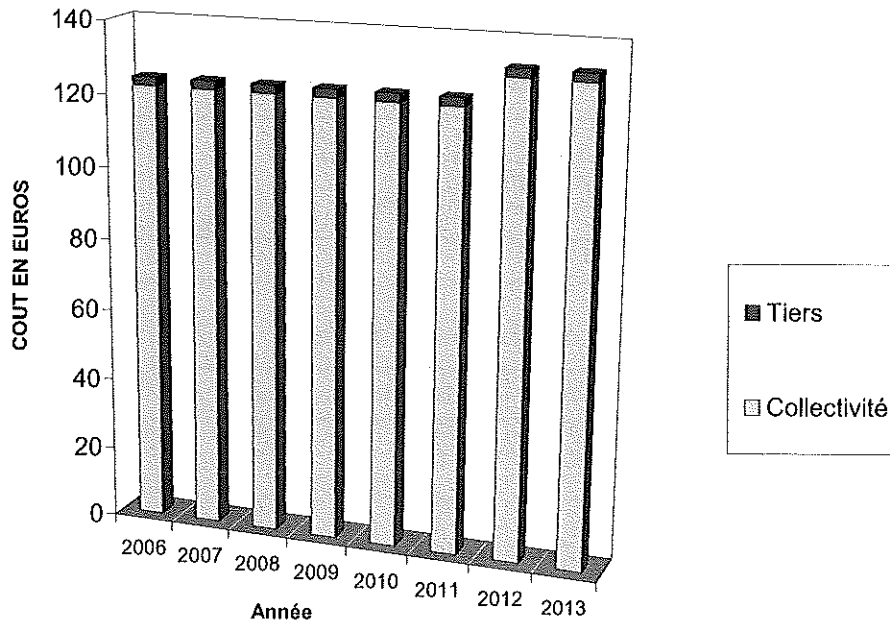
### Répartition au 1er janvier 2013



## ○ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2004

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2006	121,98	2,40	124,38
2007	121,98	2,40	124,38
2008	121,98	2,40	124,38
2009	121,98	2,40	124,38
2010	121,98	2,40	124,38
2011	121,98	2,40	124,38
2012	130,38	2,40	132,78
2013	130,38	2,40	132,78



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE SEILLE

EAU POTABLE

2012

tarif domestique du syndicat

## ○ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### ▪ Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,78	48,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,68	0,68	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,02	0,02	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,22	0,28	+27,27 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
Collectivité	130,38	130,38	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,40	2,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	26,40	33,60	+27,27 %
TVA	8,75	9,15	+4,57 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>167,93</b>	<b>175,53</b>	<b>+4,53 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

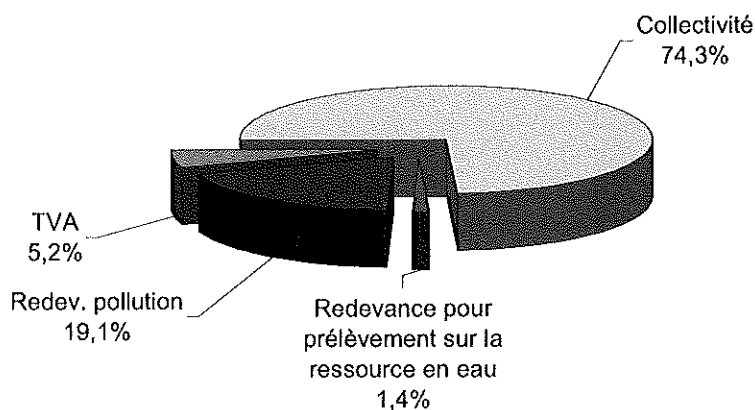
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,46 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0015 €/m<sup>3</sup>

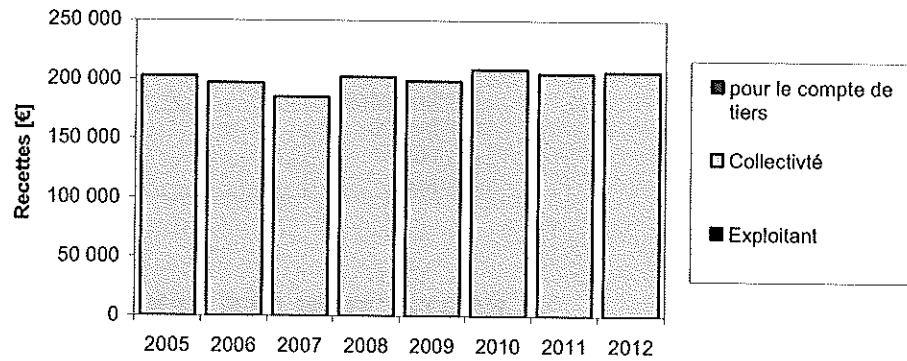
### Répartition au 1er janvier 2013



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	205 210,37 €	206 580,65 €	+0,67 %
dont abonnements	77 057,93 €	78 256,31 €	+1,56 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>205 210,37 €</b>	<b>206 580,65 €</b>	<b>+0,67 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	8 886,65 €	1 179,34 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>214 097,02 €</b>	<b>207 759,99 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	29	8	72,4 %
Conformité physico-chimique	7	0	100 %

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Prélèvement d'eau

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

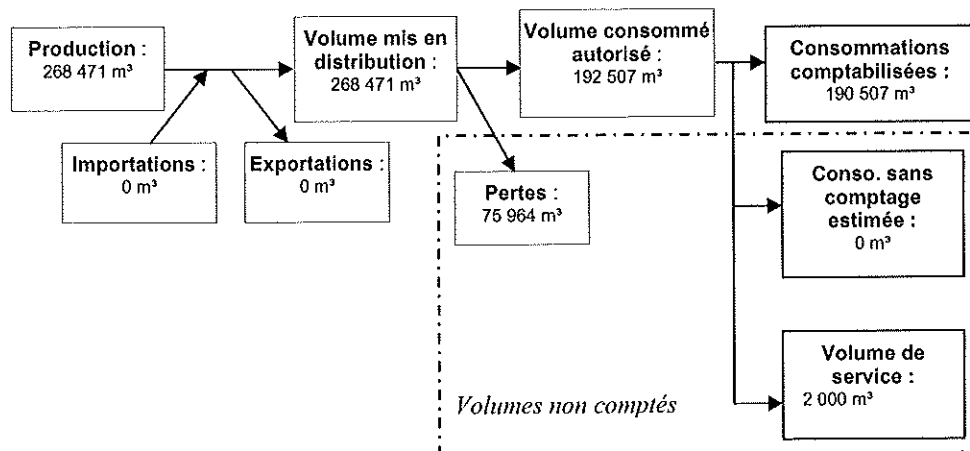
**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	
→	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	
→	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	
→	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 000 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	73,4 %	75,6 %	79,9 %	71,5 %	71,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	3,2	2,9	2,3	3,2	3,1

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

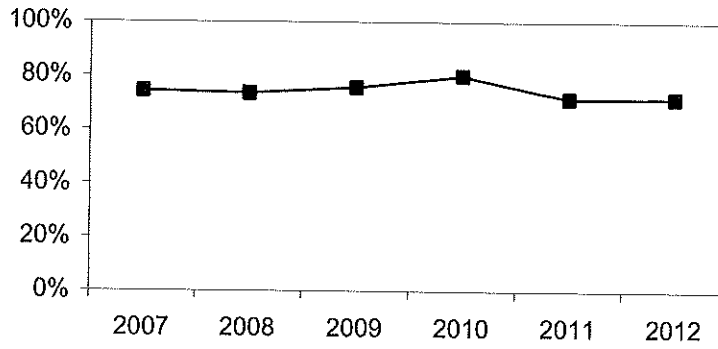
	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	3,2	2,8	2,2	3,1	3,1

**- indice linéaire de consommation=**

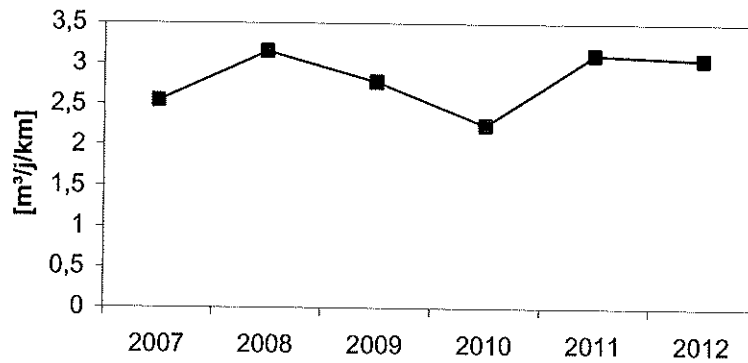
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	8,7	8,6	8,9	7,8	7,8
Seuil de rendement [%]	66,7 %	66,7 %	66,8 %	66,6 %	66,6 %

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,883	0	0,150

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

#### Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2011	2012
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	5	5
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,31 %	0,31 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	356 018,66 €	300 293,32 €
Remboursements au cours de l'exercice	66 489,90 €	48 388,50 €
dont en intérêts	11 364,95 €	8 759,17 €
dont en capital	55 124,95 €	39 629,33 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement du réseau rue du Moulin à Nevy sur Seille			
Pose de compteurs de sectorisation			